

refus du parquet de joindre les témoignage et vidéos faisant partie d'un dossier a l'etranger

Par **sellig**, le **04/06/2021** à **11:48**

Bonjour

Suite à une chamaillerie survenu au Mexique une personne a été bléssé. Les fait ce sont passé devant les cameras, et témoins. Et ce sont les vigiles de l'hotel qui son intervenu.

Je été écarté de toutes responsabilité dans cette blessure au mexique, mais cette affaire est juger en france et les magistrat refuse de joindre au dossier français le dossier Mexicain.

Que puige faire.

Par **Zénas Nomikos**, le **09/06/2021** à **11:48**

Bonjour,

je ne suis pas très inspiré par votre question mais néanmoins vous pourriez écrire au parquet pour demander la réunion du dossier mexicain au dossier français pour des raisons de fond que vous connaissez et que vous pouvez énumérer dans votre courrier adressé au procureur de la République territorialement compétent.

Par ailleurs, il serait peut-être préférable de faire un RAR au parquet donc et ce pour pouvoir ensuite faire appel au procureur général en cas de silence ou de refus explicite. Pensez aussi à conserver un double du courrier envoyé.